

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, JUNE 29, 1769.

JEUDI, le 29 JUIN, 1769.

Much has been said lately in the News-Papers, concerning the Dissidents in Poland, and at the same Time many of our Readers are ignorant of the Facts relating to them, we therefore think the following Piece, taken from a late Magazine, will not be unsatisfactory.

ON the Death of Sigismund the First, Poland, which had before been an absolute Monarchy, assumed the Form of a Republic, and at a Diet assembled, in the Year 1573, by the Grand Marshal Firley, a Protestant, the Peace between the Greeks, Protestants, and Catholics, was established as a fundamental Law of the Nation; he adds, that the Catholics, who were at that Time the least numerous of the three Persuasions, so far from claiming any Superiority over the other two, considered this Agreement as highly Advantageous to their Cause; and thought themselves extremely happy, that their ecclesiastical Property Revenues were granted to Persons of their own Belief, in like Manner as those appertaining to the Greeks only.

To render this Law permanent, the three Religions promised each other mutual Defence and Affection, and declared, that the Difference in Faith should never prove the Cause of civil Dissention, unanimously resolving to make an Example of any Person, who, under such Pretence, should excite fresh Disturbances.

Notwithstanding this solemn Agreement, however, and a Variety of subsequent Treaties, in which the Greeks and Protestants, now distinguished by the Name of Dissidents, were confirmed in all the natural Rights of Polish Citizens; the Papists, as they gained Strength, usurped an Authority over them, and having gradually engrossed the Government into their own Hands, they have long exercised Tyrannies, which are now increased to an Extravagance wholly intollerable; they prohibit Baptisms and Burials in Dissident Churches; they annul all Marriages, and declare the Children Bastards—tearing them from their Parents, and placing them in Convents by Force—They convert by Torture those whose Ancestors were Catholics, rush into the Presence of dying Persons to make Protestants, and drag the dead Bodies, where they have been disappointed in this View, through the Streets, nay, they dig them out of the very Graves, and throw them to the Dogs; and to crown all, a Right Reverend Priest, the Bishop of Cracow, has lately made a Motion in the Diet, “To punish with Death, Confiscation of Goods and Infamy to him and his Posterity, whoever distinguished, who shall for the future speak in Favour of the Dissidents.”—Such is the present Situation of the Greeks and Protestants in Poland; but the Oppression is not to be borne any longer, and the Dissidents, driven to Despair, are now prepared to make one spirited Effort for the Recovery of their Rights, in which it is to be hoped they will meet with Assistance from all the reformed Nations in Europe.

P A R M A, MARCH II.

THE Infant Duke has just suppressed the Office of the Inquisition in his Dominions.

Hamburg, March 27. Letters from Petersburg advise, that the Land Forces which the Emperess of Russia actually has on Foot, including the Militia, amount to about 600,000 Men.

Paris, March 16. It is reported, that the King ratified, the 15th Instant, a Treaty of Alliance concluded between his Majesty, the Emperess Queen, the King of Spain, and the King of Prussia; but the Object of this Alliance is not known.

April 3. The News from St. Domingo greatly alarm those who are interested in that Colony: for it seems the Fermentation continues, and the Consequences are dreaded.

L O N D O N, MARCH 28.

Last night Lord Temple arrived in Town, being sent for in order (as it is said) to assist in forming a new Ministry, in conjunction with Lord Chatham.

Extract of a Letter from Leghorn, March 2.

“An English Vessel, commanded by Captain Drummond, has anchored in this Port, on her Passage from the Isle of Cyprus. The Crew relate, that, in the Latitude of Corsica, they saw five Ships of War of the same Nation. Other Advices inform, that 4000 Troops, belonging to a certain Power, had landed in that Island, in Order to join Paoli, and that the said Chief, having resolved to attack the French with Vigour, had ordered all the inhabitants, of every degree whatsoever, to range themselves immediately under his banners.”

Extract of a Letter from Warsaw, March 6.

Our late successes against the Confederates have given us new spirits. The chain of communication between those Rebels and the Tartars is now entirely broken by the vigorous operation of General Isakow, and it is said, with great appearance of probability, that the Chan has found himself so much deceived, by the misrepresentations of the Confederates, with respect not only to the numbers that were to join him, but also with regard to the ammunition and provisions he was to be furnished with, that he has determined to withdraw his troops from Poland, and is actually gone to Constantinople, in order to explain the motives of his conduct to the Grand Signior. We every day receive advice of the Insurgents removing from the neighbourhood of the Russian troops. It is said the Tartars, in their retreat, have behaved with the utmost barbarity, sparing neither sex or age, and setting fire to all the little towns they pass thro’. However, we hope soon to see an end of these troubles; a large body of Russians arrived here this day; and General Apraxin, with a great number of officers took leave of the King yesterday, and set out to join the army.”

On a dit beaucoup de choses dans les Gazettes touchant les Dissidens de Pologne, et en même tems plusieurs de nos lecteurs ignorent les faits qui les regardent, c'est pourquoi nous pensons que la piece suivante, prise d'un nouveau Mercure, ne leur déplaira pas.

A LA mort de Sigismund premier, la Pologne, qui auparavant avoit été une monarchie absolüe, prit la forme d'une République, et dans une diete assemblée en 1573, par le Grand Maréchal Firley, Protestant, la Paix entre les Grecs, Protestans et Catholiques, fut établié comme une loi fondamentale de la nation; on ajoute que les Catholiques qui étoient pour lors le parti le moins nombreux des trois opinions, bien loin de réclamer aucune supériorité sur les deux autres, considérent cet arrangement comme très avantageux à leur cause, et se trouverent extrêmement heureux, que les revenus des biens ecclésiastiques fussent accordés à des personnes de leur croiance, ainsi que ceux appartenans aux Grecs seulement.

Pour rendre cette loi permanente, les trois religions promirent de s'entre-aider et défendre mutuellement, et déclarerent que la différence de croiance ne seroit jamais la cause de dissentions civiles, prénant unanimement la résolution de faire une exemple de quiconque à l'avenir exciteroit de nouveaux troubles.

Cependant, au mépris de cette convention solemnelle, et une infinité de traités postérieurs, dans lesquels les Grecs et les Protestans, maintenant distingués par le nom de Dissidens, ont été confirmés dans les droits naturels de citoyens Papistes; Les Papistes se renforçant, usurperent l'autorité sur eux, et s'étant peu à peu emparé du gouvernement, ils exerçoient depuis long tems des actes tyranniques, qui sont maintenant acrés jusqu'à un degré insupportable; ils empêchent les batêmes, et les enterremens dans les églises des Dissidens; ils annullent tous les mariages, et déclarent les enfans bâtards; les arrachent de leurs parens, et les placent de force dans des convents; ils convertissent par des tortures ceux dont les ancêtres étoient Catholiques, ils se jettent en la présence des mourans pour faire des prosélites, et traînent les corps morts, quand ils se voient trompés dans leurs desseins, parmi les rués; ils les détèrent même de leur sépulture, et les jettent aux chiens; et pour couronner ces oeuvres, un Très Réverend Démoniaque, l'Evêque de Cracovie, a dernièrement proposé à la diete, “de punir de mort, de confiscation de biens, et d'infamie, toute personne et sa posterité, quelque distinguée qu'elle soit, qui parlera en faveur des Dissidens.”—Telle est la situation présente des Grecs et des Protestans en Pologne; mais l'oppression ne pût être supportée plus long tems, et les Dissidens poussés au desespoir, sont à présent préparés à faire un effort vigoureux pour recouvrer leurs droits, à quoi on doit espérer qu'ils seront assistés de toutes les nations reformées de l'Europe.

P A R M E, le 11 MAI.

LE Duc Infant vient de supprimer l'Office de l'Inquisition dans sa domination.

Hamburg, le 27 Mars. Des lettres de Petersburg marquent, que les troupes de terre que l'Impératrice a actuellement sur pied, y compris la milice, se montent à environ 600000 hommes.

Paris, le 20 Mars. On raporte que le Roi a ratifiée le 15 du présent, un traité d'alliance conclu entre sa Majesté, l'Impératrice Reine, le Roi d'Espagne, et le Roi de Prusse, mais l'objet de cette alliance est encore inconnu.

Le 3 Avril. Les nouvelles de St. Domingue allarment beaucoup ceux qui sont intéressés dans cette colonie, car il semble que les troubles continuent, et les conséquences sont à craindre.

L O N D R E S, le 27 MARS.

Hier le soir le Lord Temple arriva en ville, étant mandé, pour, à ce qu'on dit, assister à former un nouveau Ministère, conjointement avec Lord Chatham.

Extrait d'une lettre de Livourne, du 2 Mars.

“Un vaisseau Anglois, commandé par Capitaine Drummond, a jetté l'ancre dans ce port dans son passage venant de l'isle de Chypre. L'équipage raporte, que dans la latitude de Corse, il vit cinq vaisseaux de guerre de cette nation. D'autres avis marquent, que 4000 hommes de troupes appartenans à une certaine puissance, étoient débarqués dans cette isle, pour se joindre à Paoli, et que le dit Chef aiant résolu d'attaquer les François avec vigueur, avoit donné ordre à tous les habitans, de quelque condition que ce soit, de se rendre au plutôt sous ses étendarts.”

Extrait d'une lettre de Varsovie, du 6 Mars.

Nos derniers succès contre les Confédérés nous ont inspiré un nouveau courage. La chaîne de communication entre ces rebelles et les Tartares est entièrement rompue par les opérations vigoureuses du Général Isakow, et l'on dit, avec une grande apparence de vérité, que le Chan s'est trouvé si trompé, par la fausse représentation des confédérés, tant non seulement à l'égard du nombre qui devoit se joindre à lui, que des munitions et des provisions qu'on devoit lui fournir, qu'il est déterminé de retirer ses troupes de Pologne; il est allé, maintenant à Constantinople, pour rendre compte des motifs de sa conduite au Grand Seigneur. Nous recevons tous les jours avis que les mutins s'éloignent du voisinage des troupes Russiennes. On dit que les Tartares, dans leur retraite, se sont comportés avec la dernière cruauté, n'épargnant ni sexe ni age, et mettant le feu dans toutes les petites villes par lesquelles ils passent; cependant nous espérons bientôt voir la fin de tous ces troubles. Un grand corps de Russiens arriva ici aujourd'hui; et le Général Apraxin, avec un grand corps d'officiers, prit congé du Roi hier, et partit pour joindre l'armée.

Le 30 Mars. Nous apprenons par des lettres de Rome, qu'un grand nombre de pasquinades y abonde, faisant allusion à l'élection présente d'un Pape,

March 30. In Letters from Rome we are told, that Pasquinades abound there at present greatly, in an Allusion to the Election carrying on for a Pope, but that they are neither so numerous nor cutting as usual. Among them, however, is a Print, which is greatly admired, representing a Dove endeavouring to fly in at a Window, and a Jesuit, with his Hat, keeping her out with all his Might.

A Letter from Paris, dated March 27, says, "The Sieur de Bougainville lately returned to St. Malo on board of one of the Frigates which he commanded, and is since arrived here. He says he has discovered an Island in the South Sea hitherto unknown, but very extensive, fertile, and populous. He has brought home one of the Inhabitants, who is said to be a Person of Understanding, and to have some Knowledge of Astronomy."

APRIL 3. We hear from Leghorn, that a great number of Sardinian soldiers had deserted, and found means to join General Paoli, who was meditating a grand blow against the French.

APRIL 5. It is confidently reported, that the Right Hon. the Lord Chief Justice Mansfield is shortly to resign, and that Sir Fletcher Norton, at present Chief Justice in Byre, will be appointed Lord Chief Justice of the King's Bench, in his stead.

Orders are dispatched to the Commanders of the men of war on the American station, particularly to the north-ward, to keep a sharp lookout against the smuggling of foreign European goods; great cargoes of which are said to be shipped in France on board their Fishermen, to be sold to the English on the coast of Newfoundland, Nova Scotia, and Cape Breton.

By letters from Leghorn, we learn, that Gen. Paoli has lately received a large supply of ammunition and money, by some Dutch ships from the subjects of a certain Power, which has not hitherto appeared inclined to interest itself in the behalf of those brave Islanders; and that the Corsican troops, with the Sardinian and Italian deserters, amount to 11,000 effective men.

APRIL 6. A certain great personage, who has always expressed himself against the practice of deciding quarrels by duel, lately declared, that he was determined the first person, who shall kill his antagonist in a duel, whether he be the challenger or challenged, shall suffer for an example.

APRIL 8. It is said, that one day this week, the Earl of Chatham, and Earl Temple, had the honour of a private conference with his Majesty at St. James's, for two Hours.

Permission is granted to English Sailors for the Service of the Royal Navy of Russia, in order to man a considerable Squadron of Line of Battle Ships, destined, it is said, for a Cruise in the Mediterranean against the Enemies of Russia. Several Officers on Half-Pay, with a great Number of English Sailors, on advantageous Conditions, will embark in a Ship, hired on Purpose by his Excellency the Russian Ambassador, for St. Petersburg, expected to sail for the Baltic in a few Days.

The Count de Verme, Captain of the Guards to the Infant of Parma, was dismissed from his Employments on the 7th last, and banished to one of his Country Seats. His Papers have all been seized and carried to the Secretary of State; and his Disgrace is attributed to some dangerous Designs he had entered into, in Conjunction with the Ecclesiasticks.

The Bishop of Porto has silenced all the Priests in his Diocese, and likewise taken from them the Power of confessing, on Account of their propagating Notions, repugnant to the Welfare of the State.

APRIL 11. A Captain of a Government sloop has informed the Ministry, that, while he was in the Bay of Cadix, a French ship in distress came in to repair, which had got no less than 900 soldiers on board, none of whom the Commander permitted to go on shore. Their destination was not known, neither was their design to be learned. The above officer left the port before the Frenchman was refitted, and, after having sailed a few leagues to the North-West, he fell in with three other French vessels, whom he found to be consorts of the other, and which had the like number of soldiers on board; he hailed them, and enquired whither they were bound, but received no answer. Respecting this intelligence, it is said, the Ministry are somewhat perplexed; and that they have referred it to the consideration of a certain board, the result of which deliberation will soon be disclosed.

Dublin, March 28. It is said that the Number of Roman Catholics who have conformed to the Protestant Religion in this Kingdom, from the Year 1703 to January 1769, amounts to 3394; and that, in the Course of the last Year, 210 Persons renounced the Errors of Popery.

On the 25th Instant, Mr. Patrick Aylward, Popish Priest, renounced the Errors of Popery, and embraced the Protestant Religion, in Christ Church, Waterford.

Extract of a Letter from Corke, March 28.

"A Trial of an uncommon Nature came on at our Assizes: A young Fellow of this County laid a Scheme last November for running away with a young Woman, whose Brother having got Intelligence of the intended Rape, a few Hours before it was put into Execution, disguised himself in his Sister's Cloaths; and in order to carry on the Farce with more Success, took up a Smoothing Iron, and pretended to be very busy about some small Linen that was placed before him. The Ravisher with his Accomplices entered the House at this very Juncture, and forcibly carried off the pretended Female, and brought her to the House where his Father lived. No Priest could be found at that unseasonable Hour; but in order to keep up some Appearance of Decency, the supposed young Girl was appointed to lie that Night with the Ravisher's own Sister, upon whom the intended Injury was retorted and realized. Early next Morning the Priest arrived, on hearing which the pretended Female got up, dressed in a great Hurry, mounted the Priest's Horse, and got clear off: When the Bird was flown, the Cheat was discovered, to the great Mortification and Disappointment of the intended Bridegroom, on whose Sister Marks of Pregnancy soon after appeared. Whereupon Bills of Indictments for a Rape, were found against the Hero of the Farce, for which he stood his Trial, and was honourably acquitted."

Whitehall, March 28. The King has been pleased to appoint Anthony Stokes, Esq; to be Chief Justice of the Province of Georgia in America, in the room of Will. Simpson, Esq; deceased.

The King has been pleased to appoint William Wragg, Esq; to be Chief Justice of South-Carolina in America, in the room of Charles Skinner, Esq; deceased.

The King has been pleased to appoint David Yeats, Esq; to be Register of Grants, Patents, and Records; and Alexander Skinner, Esq; to be Naval Officer of the Province of East-Florida, in America, in the room of William Greening, Esq; deceased.

mais qu'elles ne sont pas si nombreuses; ni si piquantes que de coutume; cependant entre autres on voit un emblème, que l'on admire beaucoup, représentant un Pigeon qui tache de voler dans une fenêtre, et un Jésuite qui l'en éloigne avec son chapeau de toute sa force.

Une lettre de Paris, du 27 Mars, dit, Le Sieur de Bougainville, dernièrement revenu à St. Malo, à bord de l'une des deux frégates qu'il a commandées, et depuis arrivé ici, il dit qu'il a découvert une île dans la mer du Sud jusqu'ici inconnue; mais d'une grande étendue, fertile et peuplée; il a amené un des habitans, que l'on dit être une personne d'esprit, et avoir quelque connoissance de l'Astronomie.

Le 3 Avril. Nous apprenons de Livourne, qu'un grand nombre de soldats de Sardaigne étoit déserté, et avoit trouvé moyen de joindre le Général Paoli, qui méditoit un grand coup contre les François.

Le 5 Avril. On dit avec assurance, que le Très Honorable Lord Chef de Justice Mansfield doit résigner dans peu, et que le Chevalier Fletcher Norton, Chef de Justice voiageant, sera nommé Chef de Justice au Banc du Roi en sa place.

On a dépêché des ordres aux commandans des vaisseaux de guerre en station en Amérique, particulièrement vers le Nord, d'avoir une exacte vigilance contre la fraude des marchandises de l'Europe; dont on dit qu'on a embarqué de fortes cargaisons en France à bord de leurs pêcheurs, pour être vendus aux Anglois sur les côtes de Terre-neuve, de l'Acadie, et du Cap-Breton.

Par des lettres de Livourne nous apprenons, que le Général Paoli a nouvellement reçu un grand secours de munitions et d'argent par quelques vaisseaux Hollandois, de la part des sujets d'une certaine puissance, qui jusqu'ici n'a pas encore paru incliner à s'intéresser en faveur de ces braves insulaires, et que les troupes de Corse, avec les déserteurs de Sardaigne et d'Italie, se montent à 11,000 hommes effectifs.

Un certain grand personnage, qui s'est toujours exprimé contre la pratique de décider une querelle par un duel, a déclaré dernièrement, qu'il étoit déterminé que la première personne, soit l'agresseur ou l'agressé, qui tuera son adversaire en duel, souffrira pour un exemple.

On dit, qu'un jour de cette semaine, le Comte de Chatham et le Lord Temple eurent l'honneur d'une conférence privée de sa Majesté à St. James pendant deux heures.

Le 8 Avril. On a accordé la permission aux matelots Anglois de servir dans la marine royale de Russie, afin d'équiper une escadre considérable de vaisseaux de guerre de rang, destinée à ce qu'on dit, pour croiser dans la Méditerranée contre les ennemis de la Russie. Plusieurs officiers à la demi paie avec un nombre de matelots Anglois, sous des conditions avantageuses, s'embarqueront dans un vaisseau loué à ce sujet par son Excellence l'Ambassadeur de Russie, pour St. Petersburg, qui doit mettre à la voile dans peu de jours pour la mer Baltique.

Le Comte de Verme, Capitaine des Gardes de l'Infant de Parme, a été cassé de ses emplois le 7 du passé, et relégué dans ses propres terres. Tous ses papiers ont été saisis, et portés au Secrétaire d'état. Sa disgrâce est attribuée à quelques desseins dangereux dans lesquels il étoit entré de concert avec les Ecclesiastiques.

L'Evêque de Porto a interdit tous les prêtres de son diocèse, et leur a pareillement ôté le pouvoir de confesser, parce qu'ils mettoient en vogue des opinions contraires au bien de l'état.

Le 11 Avril. Un Capitaine d'une chaloupe du gouvernement a informé le Ministère, que quand il étoit dans la baie de Cadix, un vaisseau François maltraité y étoit venu pour radouber, qui n'avoit pas moins de 900 soldats à bord, à aucun desquels le Capitaine ne permit d'aller à terre. Leur destination n'étoit pas connue, et on ne pouvoit apprendre leur dessein. Le dit officier quitta le port avant que le François fut racommodé, et après avoir fait quelques lieues au Nord-ouest, il rencontra trois autres vaisseaux François, qu'il trouva être de la compagnie de l'autre, et qui avoient le même nombre de soldats à bord; il leur parla, et demanda par où ils étoient destinés, mais il ne reçut aucune réponse. Touchant cette nouvelle on dit que le Ministère est un peu inquiet, et qu'il l'a remise à l'examen d'un certaine chambre, dont le résultat de la délibération sera bientôt découvert.

Dublin, le 28 Mars. On dit que le nombre des Catholiques Romains qui se sont conformés à la Religion Protestante dans ce royaume depuis l'an 1703, jusqu'au mois de Janvier 1769, se monte à 3394, et que pendant le cours de l'année dernière 210 personnes abjurèrent les erreurs du Papisme.

Le 25 du présent, Mr. Patrick Aylward, prêtre Papisse, renonça aux erreurs du Papisme, et embrassa la Religion Protestante, dans l'église dite Christchurch, Waterford.

Extrait d'une lettre de Corke, du 28 Mars.

"Un procès d'une nature peu commune se présenta à notre séance: Un jeune homme de ce comté forma un plan au mois de Novembre dernier, de s'enfuir avec une jeune femme, dont le frere aiant eu connoissance de l'enlèvement proposé, quelques heures avant son exécution, se déguisa avec les habits de sa soeur, et pour faire mieux réussir la farce, il prit un fer à repasser le linge, et feignit d'être fort occupé à quelques linges qu'il plaça devant lui. Le ravisseur et ses complices entrèrent dans la maison au même moment, et emmenèrent de force la fille prétendue, et la conduisirent à la maison ou son pere demouroit. On ne pût trouver aucun prêtre à cette heure indue; mais pour garder quelque apparence de bien-séance, la prétendue jeune fille fut destinée à coucher cette nuit avec la propre soeur du ravisseur, envers laquelle fut commise et effectuée l'offense qu'il prétendoit commettre. Le lendemain de bon matin le prêtre arriva, ce qu'entendant la fille supposée, elle se leva, s'habilla en grande hate, monta sur le cheval du prêtre et partit. Quand l'oiseau fut envolé le tour se découvrit, à la grande mortification du prétendu fiancé, dont la soeur donna bientôt après des marques de grossesse. Sur qu'on intenta une action de rapt contre l'auteur de la farce, pour laquelle il parut en jugement, et fut déchargé honorablement.

Whitehall, le 28 Mars. Il a plu au Roi de nommer Antoine Stokes, Ecuier, pour être Chef de Justice de la province de Georgie en Amérique, à la place de Guillaume Simpson, Ecuier, décédé.

Il a plu au Roi de nommer Guillaume Wragg, Ecuier, pour être Chef de Justice de la Caroline Méridionale en Amérique, à la place du feu Charles Skinner, Ecuier.

Il a plu au Roi de nommer David Yates, Ecuier, pour être Secrétaire des concessions des Lettres Patentes, et Régitres, et Alexandre Skinner, Ecuier, pour être officier de marine de la province de la Floride Orientale en Amérique, à la place du défunt Guillaume Greening, Ecuier.

A D V E R T I S E M E N T S.

BAR-IRON, of excellent Quality, made this Year, at the Forges of St. Maurice, to be sold for Cash, by Johnston & Purfs, at their Store in the Lower-Town of Quebec, by Jacob Jordan, Esq; at Montreal, and by Mr. Christopher Pelissier, at Three-Rivers.—The Price as usual, Twenty-two Shillings and Six-pence Halifax Currency per Hundred Weight. Every wholesale Purchaser, who shall buy, at any one Time, a Quantity not less than Five Hundred Weight, will be allowed an Abatement of Two Shillings and Six-pence per Hundred Weight. No less than One Hundred Weight will be sold in Retail.—Cast Iron Stoves, Backs, &c. of various Sizes, are to be had at the above Ware-Houses, at very reasonable Rates, with an Abatement of Ten per Cent. to any Purchaser of six Stoves together.

QUEBEC, June 16, 1769.

DUFER en barre d'une excellente qualité, fabriqué cette année aux Forges St. Maurice, à vendre pour argent comptant par JOHNSTON & PURFS, à leur magasin dans la Basse-ville de Québec, par JACOB JORDAN, Ecuyer, à Montréal, et par Mr. CHRISTOPHE PELISSIER, aux Trois Rivières. Le prix comme ordinaire, Vingt-deux chelins et demi cours d'Halifax par cent pèsant. Tous marchands qui en achèteront à la fois une quantité non moindre que cinq cens pèsant, obtiendront une diminution de Deux chelins et demi par cent pèsant. On n'en vendra pas moins que cent livres en détail. Des Poëles de fer fondû, des Plaques, &c. de différente grandeur, peuvent aussi se trouver dans les dits magasins à des prix raisonnables, avec une diminution de Dix pour cent pour tout acheteur qui prendra six Poëles à la fois. — Québec, le 16 Juin, 1769.

TO BE SOLD, at Public Auction, to the highest Bidder, at Simpson's Coffee-House, Lower-Town, Quebec, on Wednesday the 5th Day of July next, about 150,000 Pipe, Hoghead, and Barrel Staves, together with a Quantity of Masts, Logs, and other Timber, now lying at Wolfe's-Cove; about 70,000 of which Staves are now actually shipping on Board the Ships True-Love and Venus, whose Cargoes will be compleat before the Day of Sale and form two Lots, the Remainder of the Staves, Timber, and other Wood, to be put up in proper Lots, as may be judged most advantageous for the Purchaser; Ten per Cent. of the Purchase Money to be paid down, and the Remainder in three Months after the Day of Sale, in Cash or good Bills, for the Payment of which Security to be given, if required: The Purchasers of the Cargoes are to fulfil the Conditions of the Charter-Parties. Sale will begin precisely at 11 o'Clock. — Québec, 19th June, 1769.

A VENDRE en vente publique, au plus offrant, au café de Simpson dans la Basse-ville de Québec, Mercredi 5 de Juillet prochain, environ 150,000 du bois de merrein pour pipe, barriques, et barils, avec une quantité de pieces pour des mâts et autre bois, étant maintenant à l'anse de Wolfe, dont on embarque à présent environ 70 mille à bord les vaisseaux le Vrai Amour et Venus, dont les cargaisons seront complètes au jour de la vente, et formeront deux portions; le reste du bois de merrein, et autres bois, seront mis en portions convenables, ainsi qu'il sera jugé plus avantageux pour l'amateur. Dix pour cent du prix d'achat seront paies comptant, et le reste trois mois après le jour de la vente, en argent comptant ou bonnes lettres de change, pour le paiement desquels on donnera caution si l'on l'exige. Les acheteurs des cargaisons doivent remplir les conditions de la charte-partie. La vente commencera à 11 heures précises.

WHEREAS the Partnership of Purfs & Gunn expired the 7th of this Instant June, all Persons who have any Demands on the said Partnership are desired to send in their Accounts to William Gunn, Merchant at St. Antoine, on the River-Chambly, or to John Purfs, Merchant in the Lower-Town Quebec, Attorney to William Purfs, one of the Partners, in order to have them examined that Satisfaction may be given to those who have a just Demand on the said Partnership; and all those who are indebted to the said Partnership are required to discharge their Engagements without Delay, in order that their Affairs may be terminated. All those who have Demands on the said William Purfs separately, are desired to send in their Accounts to the said John Purfs, in order to have them adjusted; and those who are indebted to him are required to make speedy Payment to the said John Purfs his Attorney, to prevent Trouble. — Québec, June 26, 1769.

VU que la société de PURFS & GUNN est finie le sept du présent mois de Juin, tous ceux qui ont quelque demande à la charge de la dite société, sont priés d'envoyer leurs mémoires à GUILLAUME GUNN, marchand à St. Antoine, sur la Rivière Chambly, ou à JEAN PURFS, marchand dans la Basse-ville, Procureur de GUILLAUME PURFS, l'un des associés, pour les examiner; et qu'on puisse donner satisfaction à ceux qui ont des justes demandes à la charge de la dite société; et tous ceux qui lui sont redevables sont priés de satisfaire à leur engagement sans délai, pour terminer leurs affaires. Tous ceux qui ont des demandes à la charge du dit GUILLAUME PURFS en particulier, sont priés d'envoyer leurs comptes au dit JEAN PURFS pour être accommodés, et ceux qui lui sont redevables sont requis de faire un prompt paiement au dit Jean Purfs, son Procureur, pour éviter les troubles. — Québec, le 26 Juin, 1769.

TO BE SOLD, at Publick Auction, by Samuel Morin, on Friday Morning next, the 10th Instant, at the House of Mr. Samuel Sills, Upper-Town, the following and good Household Furniture, consisting of Mahogany Dining-Tables, Card-Tables, Mahogany Chest of Drawers, Looking-Glasses in gilt Frames, Marble Slabs, Feather Beds, Blankets, Deal Tables, Book-Cases, Fire-Screens, Bedsteads with green Harzateen Curtains and Window-Curtains, Kitchen Furniture of all Sorts, with many other Pieces of Furniture. Also a Chest of Joiner's Tools. — Sale to begin at 11 o'Clock. — Québec, 27th June, 1769.

DISTRICT of MONTREAL, BY Virtue of a Writ of Fieri Facias, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Pierre Ducalvet, Esq; against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Antoine Baudry, and another Writ of Fieri Facias, issued out of the said Court, at the Suit of the said Pierre Ducalvet, against the said Antoine Baudry, and Marie Catherine Janot his Wife, I have taken in Execution the several Lots of Land following, to wit, a Lot of Land situate at the River of l'Assomption, of 3 Arpents in Front and 30 Arpents deep, with a Stone House, a Barn, and other Buildings thereon, fronting the said River of l'Assomption, bounded on one Side by Baptiste Archambault, on the other Side by Antoine Baudry, Pere, and behind by the said Antoine Baudry.—Another Lot of Land, situate at the River of l'Assomption aforesaid, of three Arpents in Front and Twenty Arpents deep, fronting the said River, bounded on one Side by Madame Joncaire, on the other Side by — La Mechtie, and behind by Antoine Payet, with a Barn thereon.—Another Lot of Land situate at Presqu'île, in l'Assomption aforesaid, 4 Arpents in Front and 30 Arpents deep, bounded in the Front by Antoine Baudry, Pere, on one Side by Jean Louis Dufour, on the other Side by Louis Beaudrigne, and behind by Pierre Lorion, with a wooden House and a Barn thereon; also four other Lots of Land, situate at Lachigan, of three Arpents in Front and about 20 Arpents deep, each Lot, bounded on one Side by Touffaint Lapierre, on the other Side by Janfon Lafourtin, and behind by Joseph Lamarch: Now this is to give Notice, That the said Lands, or so much thereof as will produce the Debts and Costs in the said Writs mentioned, will be sold at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Friday the 14th Day of July next, when the Conditions of the Sale will be declared, by EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the Premises, by Mortgage or otherwise, they are requested to send Notice thereof to the said Edward William Gray, before the Day of Sale. — 12th June, 1769.

POUR LONDRES,

LE Navire AGNES, Capitaine MAGNUS BASH, mettra à la voile au vingt de Juillet, pour charge ou passage on s'adressera au dit Capitaine, ou à JEAN LYMBURNER. Si Charles le Blond dit la Fortune, qui a été au service du Roi François, et signé un reçu de 238 livres 10 sols, le 28 Decembre 1752, est en vie, ou quelqu'un de ses descendants, aura la bonté de s'adresser aux Imprimeurs, qui l'informeront de quelque chose à son avantage. — Québec, le 21 Juin, 1769.

QUEBEC, le 29 Juin.

Extrait d'une lettre d'une personne à Montréal, à une autre en cette ville, en date du 19 Juin, 1769.

" Dans une conversation que j'eus le plaisir d'avoir avec vous à Québec, je vous ai fait remarquer, qu'en parlant des mauvais effets de la Cicutaria ou Ciguë, j'avois vu une fois, étant en France, des effets très heureux produits par l'administratio du Vinaigre, vous m'avez alors recommandé, si je trouvois un jour l'occasion de fortifier mes observations là-dessus, de vous les communiquer, en conséquence de quoi je prens cette occasion de vous faire le récit d'un cas de trois enfans d'une famille de cette ville dont je prens soin, qui eurent le malheur de manger des racines de cette plante, s'imaginant, comme il arrive souvent, qu'e'toit des Panais.

Quand je fus appelé au premier enfant, ce qui arriva dix jours avant que les deux autres eussent eu le même malheur, je le trouvai à la mort, avec un pouls intermittant, un délire, des spasmes convulsives de poitrine, les dens fermés, lethargie, de la difficulté de respirer, avec un ronflement, un flux involontaire d'urine, palpitation du coeur, &c. tellement qu'il étoit impossible de rien faire pour lui, et mourut 5 minutes après que je l'eus vu: Les deux autres enfans, dont l'un est un sujet particulier pour soutenir cette pratique, je vous en donnerai le recit d'une manière aussi succincte qu'il est possible: Je trouvai l'aîné de ces deux enfans dans le même état que le premier, avec cette différence seulement, qu'il étoit considérablement jaune, symptome qui ne paroïssoit point dans le premier, ses machoires étoient tellement fermées qu'il étoit impossible de lui rien donner; pour arrêter ce symptome j'appliquai le Baume Anod. qui ne profita pas: il mourut environ dix heures après l'avoir vu. L'autre enfant avoit tous les autres symptomes seulement en plus petit degré, c'est pourquoi ses machoires n'étoient pas si fermées mais on pouvoit lui verser quelque chose, j'ordonnai de lui donner du Vinaigre ad libitum, son délire diminua par degrés, il eut une copieuse diarrhée qui acheva sa guérison. Je remarquerai seulement, que quant aux symptomes que j'ai remarqués, que les nerfs sont la partie qui est attaquée la première dans tous les poisons, par conséquent une partie étant attaquée affecte tout le reste; voyez donc la distribution des huit Pais, et vous concevrez la cause des différentes fonctions de ces visceres étant troublés.—L'Analyse chimique de cette plante, que je vous envoie par la prochaine poste, repandra peut-être quelque lumiere sur l'action du Vinaigre, et éclaircira une des branches la plus occulte de la Physique.

Ita res accendit lumina rebus.

Je suis votre très humble Serviteur,

ANONIME.

L'Honorable FRANÇOIS MOUNIER, Ecuyer, Juge des Plaidiers Communs, et Examinateur en Chancellerie, est décédé le 17 de ce mois, et a été inhumé le 18 dans la chapelle de l'évêché; il a été généralement regretté avec juste raison des Nouveaux et Anciens sujets, comme un homme d'équité et distingué par son grand mérite.

AVERTISSEMENTS.

A VENDRE,

UN emplacement situé en la ville de Montréal, appartenant aux héritiers de sefs M. et Madame Defabanae, sis rue Notre Dame, de 90 pieds de front, sur 80 pieds de profondeur, tenant par devant à la dite rue Notre Dame, par derrière au nommé Dulong, d'un côté au jardin de M. Gamelin, et de l'autre coté à la rue St. Gabriel, sur lequel il y avoit une maison qui est incendiée; le dit emplacement sera vendu à des conditions raisonnables. Ceux qui voudront en faire l'acquisition pourront s'adresser à Mr. François Simonnet, Notaire à Montréal, qui leur donnera les éclaircissemens nécessaires. SANGUINET, Notaire et Avocat.

ON fait à savoir au Public, que par acte passé devant Mr. Simonnet, Notaire, M. Charles Auguste Reaume, demeurant en l'isle Jesus, a acquis de François Maurice Lafontaine, demeurant à la riviere des Prairies, une terre située au dit lieu de la riviere des Prairies, de 3 arpens de front sur 40 arpens de profondeur, tenant par devant à la riviere, par derrière aux terres de St. Leonard, d'un côté à Jaques Monarque, et de l'autre coté à François Gueran: et que si quelques uns ont quelques dettes, hypothèques, ou autres prétentions, sur la terre du dit François Maurice Lafontaine, ils aient à les venir déclarer à M. Simon Sanguinet, Notaire et Avocat à Montréal, en son étude, où seront reçus leurs déclarations, faute de quoi, et après trois publications faites, ils seront déchus de tous droits et prétentions sur la terre du dit François Maurice Lafontaine. Montréal, le 19 Juin, 1769. SANGUINET, Notaire et Avocat.

District de Montréal, à Sçavoir: EN vertu d'un Writ de Fieri facias, émané de la cour des Plaidiers Cammuns, à la poursuite de Pierre Ducalvet, Ecuyer, contre les biens, effets, terres et possessions d'Antoine Baudry, et d'une autre Writ de Fieri facias émané de la dite cour, à la poursuite du dit Pierre Ducalvet, contre le dit Antoine Baudry et Marie Catharine Janot sa femme, j'ai mis en exécution les différentes pieces de terre suivantes, savoir: Une piece de terre située à la riviere de l'Assomption, de 3 arpens de front et de 30 de profondeur, avec une maison de pierres, une grange et autres edifices dessus, vis-à-vis la dite riviere de l'Assomption, bornée d'un côté par Baptiste Archambault, et de l'autre par Antoine Baudry, pere, et par derrière par le dit Antoine Baudry. Une autre piece de terre située à la dite riviere de l'Assomption de 3 arpens de front et 20 de profondeur, vis-à-vis la dite riviere, bornée d'un côté par Madame Joncaire, et de l'autre par — La Mechtie, et par derrière par Antoine Payet, avec une grange dessus. Une autre piece de terre située à la presqu'île de l'Assomption susdite, de 4 arpens de front et de 30 de profondeur, bornée de front par Antoine Baudry Pere, d'un côté par Jean Louis Dufour, de l'autre par Louis Beaudrigne, et par derrière par Pierre Lorion, avec une maison de bois et une grange dessus, comme aussi quatre autres pieces de terre situées à Lachigan, de 3 arpens de front, &c. et d'environ 20 de profondeur chaque piece, bornée d'un côté par Touffaint La Pierre, de l'autre par Janfon La Fourtin, et par derrière par Joseph Lamarche. On fait à savoir que les dites terres, ou autant d'icelles qui suffiront à produire la dette et fraix mentionnées aux dits Writs, seront vendus publiquement à mon bureau dans la ville de Montréal, Vendredi 14 de Juillet prochain, tems auquel les conditions de la vente seront déclarées par E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelqu'un a des prétentions préalables sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, il est prié d'en informer le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. Le 12 Juin, 1769.

THIS is to acquaint the Ladies, That Joseph Winter, Stay-maker, hath lately set up his Business, at the House of Henry Dunn, Carpenter, in the Upper-Town, and will undertake to make, in the neatest Manner, all Sorts of Stays, such as Full-bone, Half-bone and Pack-thread, &c. also Children's Stays, Shirts and Slip-covers. His Wife, Mrs. Winter, likewise makes all Sorts of Ladies Hats, Bonnets, Cloaks, and all other Sorts of Millinery, &c. in the neatest Manner and the newest Fashion. Whoever will please to favour them with their Custom, shall be waited on at their own Lodgings. — QUEBEC, 19th June, 1769.

NOTICE is hereby given, That on Monday the Tenth Day of July next, will commence and be held, at the Court-House in this City, the General-Quarter-Sessions of the Peace, in and for the said City and District, at which Time and Place all Justices of the Peace, the Coroner, the Keeper of the Common Goal, and the High and Sub-Bailiffs, of our Lord the KING, in and for the said District, are required to be and appear with their Rolls, Records, and other Remembrances, to do and fulfil those Things which appertain to their respective Offices, EDWD. WM. GRAY, D. P. M.



FOR LONDON,

THE SHIP AGNES, MAGNUS BRASH, Master, will sail by the 20th of July: For Freight or Passage apply to the said Captain, or to JOHN LYMBURNER. If Charles Le Blond, called La Fortune, who was in the French King's Service, and signed a Receipt for 238 Livres 10 Sols, the 28th of Decembre, 1752, be alive, or any of his Descendants, they will please apply to the Printers, who will inform them of something to their Advantage. Québec, 21st June, 1769.

GABRIELLE JONCAIRE, Wife of Honoré

Dubois La Miltiere, informs the Public, that the Separation of Person and Goods she made with her Husband, was to obtain her Liberty, being detained Prisoner, shut up four Months under Lock and Bolts, with Iron Grates to the Windows, and suffering every Kind of Cruelty: At present, having been deceived by the Deed pass'd between us, I advertise the Public, that I protest against all he has been able to make me sign by his Deceit: Those who shall buy the Land of Repentigny of him, the Sale will be void, as this Land belongs to me. I have not been able to inform the Public sooner, having been obliged to make off for New-England suddenly, and in Secret, to evade being re-taken and treated with the like Barbarity as before, having been forwarn'd by himself, in a Letter he wrote me before my Departure, which I am in Possession of.

JONCAIRE LA MILTIERE.

GABRIELLE JONCAIRE, femme d'Honoré Dubois de la Miltiere, avertit le public, que la séparation de corps et de biens qu'elle a fait avec son mari étoit pour avoir sa liberté, étant détenue prisonnière, depuis quatre mois renfermée sous clé et verroux, avec des grilles aux fenêtres, et toute sorte de cruautés: Aujourd'hui aiant été trompée par l'acte que nous avons passé ensemble, j'avertis le public que je proteste contre tout ce qu'il a pu me faire signer par sa tromperie. Ceux qui acheteront la terre de Repentigny de lui, la vente sera de nulle valeur cette terre appartenante à moi. Je n'ai pu avertir le public plus tôt, parce que j'ai été obligée de partir subitement et en cachette pour la Nouvelle-Angleterre, pour éviter d'être reprise pour me traiter avec la même barbarie qu'il a fait ci-devant, m'en prévenant lui-même par un billet qu'il m'a écrit devant mon départ, et que je conserve encore.

JONCAIRE LA MILTIERE.

District of QUEBEC, in Virtue of certain Writs to me directed and delivered, I shall, on the 30th Instant, between the Hours of 11 and one, expose to Sale, at Simpson's Coffee-House, in the Lower-Town, the following Lands, Messuages and Tenements, viz.

1st. The House and Land situated in St. Lewis-Street, in Quebec, taken as the Property of Mr. Kenneth M'ulloch, at the Suit of Monfr. Perrault, as per Advertisement in Quebec-Gazette, of the 31st October last.

2d. A House and Lot of Land situate on Sault au Matelot Street, in the Lower-Town of Quebec, late the Property of Mr. Michel Maillou, taken at the Suit of Mr. Benjamin Comte; bounded on one Side by Vincent Gagné, and on the other by Monfr. Roza, in Front by said Street, and in Rear by the Beach.—It is a Stone House of two Stories, and in good Repair.

3d. A Lot of Land situate at Deschambault, of 30 Feet in Front by 40 Arpents in Depth, together with an old wooden House, a new Log Dwelling and a Stable, late the Property of Stephen Coufott, and taken at the Suit of Messrs. Woolseys: At which Time and Place the Conditions will be made known, by

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons, having any Claims, by Mortgage or otherwise, on either of the Premises, they are desired to make it known before the Day of Sale, unto the said Provost-Marshal.

He has also to sell, by private Contract, two Constitutes, the one of Nine Thousand and the other of Six Thousand Livres, any Time before the tenth Day of July next. The Sales of Mr. Chaurrier's and Mr. Sicklar's Houses are remitted till the 16th Instant. — Quebec, 13th June, 1769.

Just imported, and to be Sold by ROBT. WILLCOCKS, at his Store in the Lower-Town, the following Articles, at the most reasonable Rates, viz.

- | | |
|---|-------------------------------|
| PORTER in Hogheads, Best Velvet Corks, | Hams, |
| Ditto in Bottles, Glue, | Madeira Wine, |
| Burton Ale in Bottles, Carpenter's Tools, | Ink-Powder, |
| Tanton in Ditto, Scales and Weights, | Blue & white Handkerchiefs |
| Loaf Sugar, Horn Lanterns, | Best Durham Mustard, |
| Hyson Tea, Black and red Quart-Jacks, | Basket Salt, |
| Split Pease, Earthen Ware, | Fine Beaver Hats fur'd, |
| Red Herrings, White Stone Ditto, | Gun-Powder, |
| Vinegar, Queen's yellow Ditto, | Shot, |
| Sweet Oil, Wine Glasses, | Paper of all Sorts, |
| Currants, Free-Mason's Ditto, | Tin, |
| Scotch Barley, Engrav'd Decanters, | Sheet-Iron, |
| Upper and Sole Leather, Glass Tumblers, | Double Gloucester Cheese, |
| Shoe-maker's Tools, Long glaz'd Pipes, | Thread Stockings, |
| Hair Brooms, Nutmegs, | Silk Ditto, |
| Mops, Cinnamon, | Worsted Ditto, |
| Chocolate, Mace, | Blankets, |
| Sperma-Ceti Candles, Allspice, | Dimities, |
| Honey in Kegs, Black Pepper, | Knives and Forks, |
| Allum, Irish Linens of all Prices, | Lemons, |
| Cloath Brushes, Barcelona Handkerchiefs, | Jamaica Spirits, |
| Shoe Ditto, Black Silk Cravats, | New-York Rum, |
| Fig Blue, Casteel Soap, | Nails, and all Sorts of Iron- |
| Women's Shoe Heels, Cordials, | Mongery, |

With many other Articles too tedious to mention.

Nouvellement arrivé, et à vendre par ROBERT WILLCOCKS, à son magasin à la Basse-ville, les articles suivants, à des conditions très raisonnables, SAVOIR:

- | | | |
|---|------------------------------------|---|
| DE la bière dite Porter en barriques, | Talons de bois pour femme, | Des jambons, |
| Dito en bouteilles, Des Bouchons, | Des Bouchons, | Du vin de Madere, |
| De la bière dite Ale de Burton en bouteilles, De la Cole forte, | Des Outils de Charpentiers, | De la poudre d'encre, |
| De Tanton en bouteilles, Des poids et des balances, | Des Lanternes de corne, | Des mouchoirs bleus et blancs, |
| Du Sucre en pain, Des pots de fer blanc vernissés, | Des pots de fer blanc vernissés, | De la meilleure moutarde de Durham, |
| Du Thé dit Hyson, rouges et noirs, | De la poterie, | Du sel en pannier, |
| Des Pois fendus, Dito de pierre blanche, | Dito de terre jaune, | Des beaux chapeaux de castor à longs poils, |
| Des Harangs fumés, Dito de Franc-maçons, | Des verres au vin, | De la poudre à fusil, |
| Du Vinaigre, Des sacons ciselés, | Des gobelets, | Du plomb en dragées, |
| De l'Huile d'olive, Des longues pipes glacées, | Des mouchoirs de Barcelone, | Du papier de toute espece, |
| Des Raisins de Corinth, Des mulcades, | De la canelle, | Du fer blanc, |
| De l'Orge d'Ecosse, Des têtes de cloux, | Du poivre noir, | De la tole, |
| Du Cuir de dessus et dessous, Des couvertures, | Des toiles d'Irlande de tout prix, | Du fromage de Gloucester, |
| Des Outils de Cordonniers, Des mouchoirs de Barcelone, | Des citrons, | Des bas de fil, |
| Des Balais de crin, Des Cravates de soie noire, | De l'esprit de la Jamaïque, | Dito de foie, |
| Idem de laine, Du Rum de la Nouvelle York, | Des liqueurs, | Dito de laine, |
| Du Chocolat, Des cloux, | Des couteaux et fourchettes, | Des couvertures, |
| Des Chandelles de blanc de baleine, | Des citrons, | Du bafin, |
| Du Miel en petits barils, Des Cravates de soie noire, | De l'esprit de la Jamaïque, | Des couteaux et fourchettes, |
| De l'Alun, Du Rum de la Nouvelle York, | Des cloux, | Des citrons, |
| Des Vergettes, Des liqueurs, | Des cloux, | De l'esprit de la Jamaïque, |
| Des Broses à fouliers, | Des cloux, | Du Rum de la Nouvelle York, |
| Du Bleu en figue, | Des cloux, | Des cloux, |

Et toute sorte de quincallerie, avec plusieurs autres articles trop longs à spécifier.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIMERIE par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Évêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avis d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Une demi Piastre par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.

LES ventes des terres de Messieurs Le Paget, Pineau, et Després, situées à Ramouki, sont remises au 30 de Juin prochain, à quoi les intéressés sont priés de faire attention; et qu'elles seront adjugées au plus offrant au Café de Simpson dans la Basse-ville. Les ventes commenceront à 11 heures, auquel tems les Conditions de la vente seront déclarées par

Quebec, le 30 Mai, 1769.

JACOB ROWE, D. P. M.

THE Sales of the Lands of Monfrs. Le Paget,

Pineau, and Després, situated at Ramouki, are put off till the 30th of June next, of which all concern'd are desired to take Notice, that on that Day they will be adjudged to the highest Bidder, at Simpson's Coffee-House, in the Lower-Town. The Sales will begin at 11 o'Clock, when the Conditions will be made known, by

Quebec, 30th May, 1769.

JACOB ROWE, D. P. M.

ON fait à savoir, que Lundi dix de Juillet prochain, on commencera à tenir la salle de la cour en cette ville, le quartier général de séances de paix pour la dite ville et district, auquel tems et lieu tous les Juges à Paix, officiers inspecteurs des événements tragiques, geolier de la prison commune, hauts et sous-baillis pour le Roi notre souverain, dans et pour la dite ville et district, sont requis de se trouver et de comparoître avec leurs rolles, régîtres et autres documens, pour y faire et remplir tous devoirs relatifs à leurs offices respectifs.

Montréal, le 5 Juin, 1769.

E. G. GRAY, D. P. M.

District of Quebec, } EN vertu de certains Writs à moi adressé et remis, le 30 du présent entre 11 et une heure, j'exposerai en vente au café de Simpson, dans la Basse-ville, les biens, terres et possessions

suivans, savoir:

1^o La maison et terre situées rue St. Louis à Québec, saisies comme appartenantes à Mr. Kenneth M'ulloch, à la poursuite de Mr. Perrault, comme il a été averti dans la Gazette de Québec du 31 Octobre dernier.

2^o Une maison et piece de terre, situées rue du Sault au Matelot, dans la Basse-ville de Québec, ci-devant appartenantes à Mr. Michel Maillou, saisies à la poursuite de Benjamin Comte, bornées d'un coté par Vincent Gagné, et de l'autre par Mr. Roza, de front par la dite rue, et par derrière par la greve. C'est une maison en pierres, et en bon état.

3^o Une piece de terre, située à Deschambault, de 30 pieds de front sur 40 arpents de profondeur, avec une vieille maison en bois, une nouvelle demeure de piece sur piece, et une écurie, ci-devant appartenantes à Etienne Coufott, saisies à la poursuite de Messieurs Woolseys, auquel tems et lieu les conditions de vente seront déclarées par

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Ceux qui ont des prétentions, par hypothèque ou autrement, sur quelques uns des dits biens, sont priés d'en informer le dit Prévôt Maréchal, avant le jour de la vente. Il a aussi à vendre par contract particulier, deux Constituts, l'un de cinq mille et l'autre de trois mille livres, en tout tems avant le dix Juillet prochain.

Les ventes des maisons de Messieurs Chaurrette et Sicklar, sont remises au 16 du présent. — Quebec, le 13 Juin, 1769.

Just imported, and to be Sold by Wholesale and Retail, by GEORGE KING, in Palace-Street,

BACK and Ben Leather, Men, Women and Children's Leather Shoes, Women's Stuff Ditto, Goose, Duck, Cock and Sparrow Shot, Gun-Powder, Playing-Cards, Pipes, Glue, single refin'd Sugar, Powder and brown Ditto, Hyson, Plain, Green and Bohea Teas, Nutmegs, Cloves, Mace, Cinnamon, Pimento, Pepper, whole and ground Ginger, preserv'd Ditto, Vinegar, Rice, Barley, Coffee, Chocolate, Currants, Barrel and Jarr Raisins, Capers, pickled Walnuts, Backet and common Salt, soft Shell Almonds, Writing-Paper, Gothick Ditto for Hanging, Quills, Sealing-Wax, Ink-Powder, Threads of all Sorts, Holland Tapes, Buckram, Perretting, Padoausy and Satin Ribbands, Black-Jacks, Dust-Pans, Mops, Brooms, House and Shoe Brushes, painted Hearth and Dub-duff Ditto, Blacking-Balls, Bunch Garnets, Pins, dress'd Babies, Stone Tea Toys, fine Cream colour'd and Tortoise Shell Ditto, Marbles, Chessire and Gloucester Cheese, Florence Oil, Mustard, Fig and Powder, Blue, fine Poland Starch, Hair Powder, Lamp and Ivory Black, Corks, Cod-Lines, Twine, Thread, Worsted and Cotton Hosiery, broad and narrow Irish Linens, Checks, Long Lawns, Cambricks, Irish Sheeting, white Russia Ditto, Ditto Drab, Chip-Hats, new fashion'd plain and lac'd Men's fine Beaver Hats, best Flint Quart and Pint Decanters, Ditto Pint and Half-pint Cans, Ditto Cruets, Ditto Mustard-Pots, Free-Maison's Glasses engrav'd and plain, Wine Glasses, gilt Tumblers, enamel'd Stone Tea-Pots, painted and enamel'd Cream colour'd Ditto, fine red China Ditto, large and small Stone Dishes, Ditto flat and Soup Plates, Breakfast Ditto, painted and white Stone Bowls, Ditto Wash-hand Basons, Ditto Decanters, Ditto small Bowls and Saucers, Butter-Tubs and Stands, and a few compleat Sets of Cream colour'd Stone Ware; with a Variety of other Articles, too tedious to enumerate.

DISTRICT of MONTREAL, in Virtue of a Writ of Fieri Facias, issued out of the Court of Common Pleas, at the Suit of Christophe Gamelin Lajemmeraye, against

the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Thomas Lynch, Esq; I have taken in Execution, and seized into my Hands, a Part of a Fief, Land and Seigniorie, of the Island Saint Paul, situate in the great River Saint Lawrence, near Montreal, consisting of 552 to 53 Arpents of Land, with a House, Barn, and other Buildings thereon, and the small Islands and Shoals adjacent, and all other Rights and Appurtenances thereto belonging; also one Arpent of Land in Front by 16 Arpents deep, situate on the said Island of Saint Paul, joining on one Part to the Secular Sisters of the Congregation of Notre Dame, established at Montreal, on the other Part to the Lands of the above said Fief, and at one End to the River Saint Lawrence: This is to give Notice, that the same will be sold at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Thursday the third Day of August next ensuing the Date hereof, in order to raise and levy the Debt and Costs in the said Writ mentioned; at which Time and Place the Conditions of the Sale will be made known, by

EDWARD Wm. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the Premises, by Mortgage or otherwise, they are desired to send Notice thereof to the said Edward William Gray, before the Day of Sale. — Montreal, 15th June, 1769.

District de Montréal, à savoir: Aiant, en vertu d'un Writ de Fieri Facias, émané de la Cour des Plaidoyers Communs, à la poursuite de Christophe Gamelin Lajemmeraye, contre les biens, effets, terres,

et possessions de Thomas Lynch, Ecuier, pris en execution, saisi et mis sous main de justice une partie d'un fief et seigneurie de l'isle St. Paul, située dans la grande riviere St. Laurent, près de Montréal, consistant en 552 à 53 arpents de terre, avec une maison, grange, et autres édifices dessus, et les petites îles et terres découvertes adjacentes; et tous autres droits et dépendances y annexés: Comme aussi un arpent de terre de front sur 16 de profondeur, située dans la dite île St. Paul, joignant d'un coté aux Soeurs Séculières de la congrégation de Notre Dame établies à Montréal, de l'autre aux terres du fief, et à un bout à la riviere St. Laurent: On fait à savoir que les dits biens seront vendus publiquement à mon bureau dans la ville de Montréal, Jeudi 3 d'Août prochain après la date ci-après, pour lever et recouvrer la dette et frais mentionnés au dit Writ, auquel tems et lieu les conditions de vente seront données à connoître par

E. G. GRAY, D. P. M.

N. B. Si quelqu'un a quelques prétentions préables sur les dits biens par hypothèque ou autrement, il est prié d'en informer le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Montréal, le 15 Juin, 1769.